

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} avril 2019**

Etaient présents : MM. DELFORGE M. - PACCOU A. - MENDEL C. - NICOLATS G. DEWYNTER K. - DEKEISTER C. - LUCHET S. - BECK B. - EVRARD P. - DRIEUX D. - ENVAIN V. - LEVISSE P.

Absents excusés : ALLAN H.

BECK Béatrice est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Tarifs communaux
- Vote des taux d'imposition + budget primitif 2019
- SIDEN/SIAN
- SIECF
- PLUi
- CCHF : compétence « eau »
- Tenue du bureau de vote élections européennes
- Retour des commissions
- Divers

• **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

• **Tarif communaux**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs communaux pour la location des salles et le cimetière. Le conseil municipal ne souhaite pas changer les tarifs.

Suite à une réunion avec les maires des communes adhérentes au centre de loisirs, le souhait est d'augmenter de 1 € les tarifs pour le centre de loisirs 2019 comme suit :

Tarif par semaine, par enfant :

BAREME SELON QF	0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 et +
TARIFS LEDERZEELOIS, BROXELOIS, MERCKEGHEMOIS et VOLCKERINCKHOVOIS	22.00 €	23.00 €	24.00 €	25.00 €	26.00 €	27.00 €

TARIFS EXTERIEURS	70.00 €	71.00 €	72.00 €	73.00 €	74.00 €	75.00 €
--------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Mini-camp pour les enfants de 8 à 10 ans, du 1^{er} au 3 août : 30 €

Mini-camp pour les enfants de 11 à 14 ans, du 6 au 10 août : 50 €

Voyage de fin de centre : 25 € pour les enfants du centre de loisirs, 30 € pour les enfants extérieurs au centre de loisirs, 35 € pour les adultes.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du conseil municipal approuve ces tarifs.

- **Vote des taux d'imposition + budget primitif 2019**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal examine le budget primitif 2019 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	343 710.48	343 710.48
FONCTIONNEMENT	569 754.68	569 754.68
TOTAL DU BUDGET	913 465.16	913 465.16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir les mêmes taux que l'année dernière (taxe d'habitation : 14.68, foncier bâti : 14.01 et non bâti : 33.83)
- Entérine les choix d'investissement pour 2019 concernant principalement :
 - o Rénovation de la bibliothèque
 - o Raccordement assainissement collectif (salle polyvalente)
 - o Eclairage abri-bus de l'Haeneberg
 - o Mât accidenté (route de Watten)
 - o Portes du centre social
- Approuve le budget primitif (fonctionnement et investissement) de la commune pour l'année 2019

- **SIDEN/SIAN**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du SIDEN-SIAN concernant des modifications statutaires ayant pour objet le regroupement des compétences « production d'eau potable » et « distribution d'eau potable » dont est doté le SIDEN-SIAN en une seule compétence « eau potable ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019.

- **SIECF**

Par délibération en date du 8 février 2018, le Comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations communales 2019 comme suit :

- Electricité : 3.10€/habitant,
- Gaz : gratuit
- Eclairage Public Maintenance (option B) : 3.00€/habitant dont 2.80€/habitant (maintenance) et 0.20€/habitant (cartographie),
- Télécommunication Numérique : 1.50€/habitant dont 1.10 €/habitant pour le numérique et 0.40€/habitant pour le télécom (travaux coordonnés),

- IRVE Borne de recharge électrique (maintenance-entretien-supervision de la borne) : 800€/borne

La commune de Lederzeele adhère aux compétences suivantes :

- Electricité, redevance fiscalisée par habitant : 3.10 €
- Numérique : redevance prise en charge par la CCHF : 1.10 €,
- Télécommunication : redevance fiscalisée par habitant : 0.40 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les cotisations communales, dues au SIECF, au titre de l'année 2019.

- **PLUi**

Deux réunions publiques auront lieu concernant le PLUi :

- le mercredi 3 avril 2019 à Zegerscappel
- le jeudi 4 avril 2019 à Warhem

- **CCHF : compétence « eau »**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la CCHF concernant la loi NOTRe qui attribue obligatoirement la compétence « eau » aux communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2020. Cette loi offre la possibilité aux communes membres de s'opposer au transfert automatique au 1^{er} janvier 2020 et de le reporter au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020 et demande le report de ce transfert au 1^{er} janvier 2026.

- **Tenue du bureau de vote élections européennes**

Le tableau de tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 a été préparé. Il reste quelques vacances à pourvoir.

- **Retour des commissions**

- Voirie : une rencontre a eu lieu avec un représentant du département, la CCHF et la commune concernant le projet de parking face à la pharmacie.
- Bâtiments : l'appel d'offres pour la rénovation de la bibliothèque est ouvert jusqu'au 15 avril 2019.
Des devis pour la réparation des cloches de l'Eglise ont été réceptionnés. Au vu des montants, Monsieur NICOLATS propose de vérifier lui-même le dysfonctionnement.
Raccordement à l'assainissement collectif de la salle polyvalente : suite aux devis, le raccordement se fera en deux parties : la salle d'une part, l'atelier et les vestiaires football d'autre part.
- CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : la commission s'est réunie jeudi 28 mars 2019.
- Fêtes et cérémonie : préparation de la cérémonie du 8 mai.
- Conseil d'école : l'école ne souhaite plus organiser de carnaval en 2020.
Problème de disjoncteur au niveau de l'armoire informatique : mettre un disjoncteur 20 A (au lieu de 15 A actuellement).
- CMJ : les membres du CMJ souhaitent installer 3 poubelles dans la commune. Après comparaison (catalogues, Internet, entreprises), la fabrication des poubelles sera réalisée par Christophe DEMOL (60 € par poubelle).

- **Divers**

CCHF : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une modification des statuts de la CCHF est nécessaire pour l'habilitation en matière de prestations de service au profit des communes membres. Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal approuvent cette modification des statuts de la CCHF.

Suite à la démission de Madame PARENT Delphine, il convient de supprimer le poste de rédacteur de 3 heures hebdomadaires. L'ensemble des membres du conseil municipal approuve la suppression du poste de rédacteur.

La durée hebdomadaire de travail de Madame LOONIS Sylvette est portée à 26 heures (au lieu de 24 heures) à compter du 1^{er} avril 2019.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la banque alimentaire du Nord, de la Croix-Rouge Française du Nord, des Restos du Cœur du Nord et du Secours Populaire du Nord pour maintenir le FEAD (fonds européen d'aide alimentaire aux plus démunis). Après en avoir discuté, le conseil municipal soutient l'action pour le maintien du FEAD.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'association Yser Houck demandant une subvention communale. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal souhaitent verser une subvention exceptionnelle de 100 € au titre du 30^{ème} anniversaire d'Yser Houck.

La pose du mât solaire à l'abri bus de l'Haeneberg est effectuée. Il convient donc de délibérer pour le paiement des travaux (3 229.15 € HT pour le mât et 1 101 € HT pour les travaux) ; montants conformes au devis. Avis favorable des élus.

Suite au courrier du SIECF concernant la desserte gaz pour la commune de Lederzeele, une enquête a été effectuée pour connaître les lederzeelois intéressés par le gaz naturel. Une dizaine de personnes sont intéressées ainsi que la commune pour ses bâtiments. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal souhaitent adhérer à l'étude proposée par le SIECF pour qu'une délégation de service public soit lancée afin de desservir la commune en gaz naturel.

Piscine communale : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de la piscine avance : les travaux débuteront à l'automne 2019 et s'achèveront en juin 2021.

Un dernier tour de table est effectué : rien à signaler

Prochaine réunion CM : le lundi 13 mai 2019

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h30.